

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 février 2023

Date et heure de la séance : 8 février 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 9

Absents : 2

Présents : Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Pierre MESURE - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Sébastien MORIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Pierre MESURE.

Absents : MM. Florian CATINOT - Thibaut FABRY.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/02/08/001

OBJET : Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) du PUY-DE-DÔME 2023 - 2028 : avis du Conseil Municipal.

Jean-Paul PRESLE rappelle qu'au cours de la séance du 26 septembre 2012, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du Voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018 avait été présenté dans ses grandes orientations au Conseil Municipal. Depuis 2018, une procédure de révision de ce schéma a été engagée.

Un état des lieux, après identification des besoins d'accueil, d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage, en concertation avec l'ensemble des acteurs, a pu être établi et validé favorablement par la commission départementale consultative en novembre 2022.

Aujourd'hui, ce nouveau projet de schéma sur la période 2023-2028 est soumis à l'avis des communes concernées.

Monsieur PRESLE expose les prescriptions de ce schéma plus précisément sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole en indiquant qu'elles ont également fait l'objet d'une présentation à la commission «travaux - sécurité» lors de la séance du 31 janvier 2023.

Il invite le Conseil Municipal à faire part de ses éventuelles observations.

Après en avoir débattu, compte-tenu non seulement du manque d'informations (imprécisions quant au financement, aux emplacements des terrains d'accueil), mais aussi, du manque d'équité dans la répartition entre les territoires, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis réservé.

AVIS RESERVE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 FÉV 2023**

Reçu en préfecture le **13 FÉV 2023**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.